

2016_CT2_048

OBJET : Ressources - Finances - Budget Supplémentaire 2016 du Budget annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED) du Territoire du Pays d'Aix

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

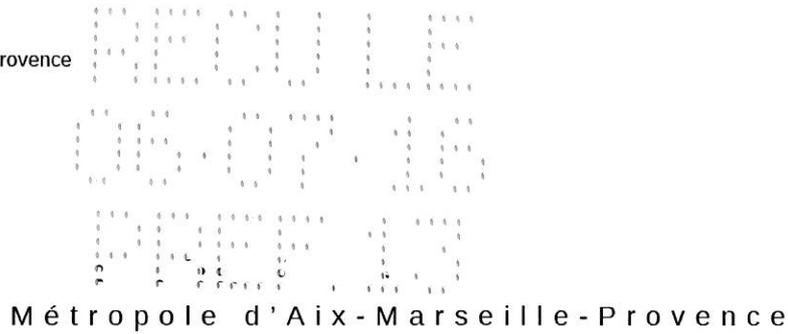
Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESSA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

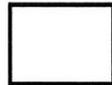
Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances

■ Séance du 30 juin 2016



■ Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.) du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole a adopté le 28 avril 2016, le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.) du Territoire du Pays d'Aix.

Ce Budget Primitif peut être corrigé en cours d'année tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget. A cet effet, il existe des décisions modificatives parmi lesquelles celle dénommée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière : il s'agit d'un acte d'ajustement et de reports. Sa présentation est en tout point identique à celle du Budget Primitif.



II. L'Équilibre du Budget Annexe

Le Budget Supplémentaire 2016 s'élève à 2 773 656,84€, et s'équilibre comme suit :

	B.S. 2016
FONCTIONNEMENT	908 790,50
INVESTISSEMENT	1 864 866,34
BUDGET TOTAL	2 773 656,84

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 908 790,50 €. Le tableau ci-dessous reprend les principaux postes de prévisions de dépenses et de recettes :

BS 2016						
<u>FONCTIONNEMENT</u>						
SERVICE	IMPUTATION			LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	chapitre	fonction	nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances						
<i>Recettes</i>						
908 790,50	002	01	002	Résultat de fonctionnement reporté		908 790,50
<i>Dépenses</i>						
908 790,50	68	7213	6875	Provision pour risques et charges exceptionnel	908 790,50	
					908 790,50	908 790,50
Prévention et Gestion des Déchets						
<u>SC / Services Communs</u>						
<i>Dépenses :</i>						
0,00	011	7211	611	Contrats de prestations de services	-40 000,00	
	65	7211	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	40 000,00	
				TOTAL	908 790,50	908 790,50

Les dépenses de fonctionnement supplémentaires à inscrire s'élèvent à 908 790,50€. Elles peuvent être financées grâce à l'affectation du résultat 2015.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à 1 864 866,34 € :

BS 2016						
<u>INVESTISSEMENT</u>						
SERVICE	IMPUTATION			LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Fonction	Chapitre	Nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances						
<i>Recettes</i>						
1 864 866,34	01	001	001	Solde d'exécution reporté N-1		862 282,18
	01	10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		2 458 584,16
<i>Dépenses</i>						
3 320 866,34				Restes à réaliser	3 320 866,34	
	01	16	1641	Emprunt		-1 456 000,00
					3 320 866,34	1 864 866,34
Prevention et Gestion des Déchets						
<u>COLL / Collecte</u>						
0,00	7212	20	2033	Frais d'insertion	20 000,00	
	7212	21	215738	Autres matériels de voiries	-20 000,00	
<u>TI / Traitement</u>						
-216 230,00	7213	20	2031	Frais d'études	23 980,00	
	7213	20	2033	Frais d'insertion	-860,00	
	7213	21	2128	Autres agencements et aménagement	-200 000,00	
	7213	20	2031	Frais d'études	-1 720,00	
	7213	20	2031	Frais d'études	-6 450,00	
	7213	20	2033	Frais d'insertion	-1 290,00	
	7213	20	2033	Frais d'insertion	-860,00	
	7213	21	2128	Autres agencements et aménagement	-88 600,00	
	7213	21	21538	Autres réseaux	55 920,00	
	7213	21	2158	Autres installations matériel	3 650,00	
<u>TTVS/Traitement</u>						
<u>Vente services</u>						
50 230,00	7213	20	2031	Frais d'études	6 020,00	
	7213	20	2033	Frais d'insertion	860,00	
	7213	20	2031	Frais d'études	1 720,00	
	7213	20	2031	Frais d'études	6 450,00	
	7213	20	2033	Frais d'insertion	1 290,00	
	7213	20	2033	Frais d'insertion	860,00	
	7213	21	2128	Autres agencement et aménagement	8 600,00	
	7213	21	21538	Autres réseaux	24 080,00	
	7213	21	2158	Autres installations matériel	350,00	
<u>TL / Transport</u>						
<u>Logistique</u>						
-1 290 000,00	7213	20	2031	Frais d'études	-40 000,00	
	7213	20	2033	Frais d'insertion	-10 000,00	
	7213	20	2033	Frais d'insertion	10 000,00	
	7213	21	21728	Autres agencements et aménagement	-1 250 000,00	
				TOTAL	1 864 866,34	1 864 866,34

Suite à un report des travaux de requalification des Déchèteries de La Parade et de Pertuis, la Direction Prévention et Gestion des Déchets du Territoire du Pays d'Aix diminue son budget de 1 456 000€. Cela induit, de fait, une diminution du montant de l'emprunt.

CONCLUSION

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

908 790,50 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

1 864 866,34 €

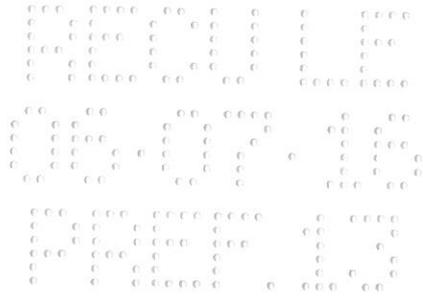
Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5217-10-1 à L5217-10-6 ;
- la délibération N°HN 030-162/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 approuvant le Budget primitif 2016 du Budget Annexe Service Public d'Élimination des déchets du Territoire du Pays d'Aix ;
- l'avis de la Commission Finances et Administration Générale de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 20 juin 2016.

Oùï le rapport ci-dessus,



Délibère

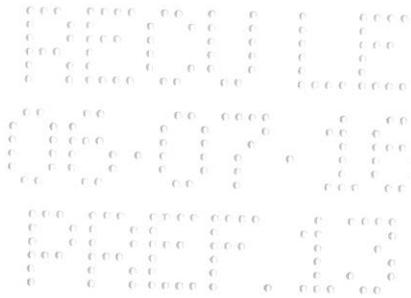
Article unique :

Le Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.) du Territoire du Pays d'Aix est adopté, par nature, tel qu'il vous est présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC



METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

N°

Budget Supplémentaire 2016 du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.) du Territoire du Pays d'Aix

Le Conseil de la Métropole a adopté le 28 avril 2016, le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.) du Territoire du Pays d'Aix.

Ce Budget Primitif peut être corrigé en cours d'année tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget.

I. Le Budget Supplémentaire : Budget de reports

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et apparaissant au compte administratif.

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2015 est de 862 282,18 € pour la section d'investissement et de 3 367 374,66 € pour la section de fonctionnement.

Par conséquent, le résultat de clôture cumulé pour 2015 se définit par un solde de clôture de la section d'investissement de 862 282,18 € et un solde de clôture de la section de fonctionnement de 3 367 374,66 € soit un solde cumulé (excédent) de 4 229 656,84 €.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 soit 3 367 374,66 € est affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement soit 2 458 584,16 € de façon à couvrir le besoin de financement de la section, le solde en excédent de fonctionnement reporté soit 908 790,50 €.

II. L'équilibre du Budget Annexe:

Le Budget Supplémentaire 2016 s'élève à 2 773 656,84€, et s'équilibre comme suit :

	B.S. 2016
FONCTIONNEMENT	908 790,50
INVESTISSEMENT	1 864 866,34
BUDGET TOTAL	2 773 656,84

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 908 790,50 €.

Les dépenses de fonctionnement supplémentaires à inscrire sont financées grâce à l'affectation du résultat 2015.

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à 1 864 866,34 €.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 3 320 866,34 €.

La Direction Prévention et Gestion des Déchets diminue son budget de 1 456 000€ suite à des retards de travaux. Cela induit de fait une diminution du montant de l'emprunt.

Le Budget Supplémentaire s'élève donc à 2 773 656,84 €.

OBJET : Ressources - Finances - Budget Supplémentaire 2016 du Budget annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED) du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	78
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	78
Majorité absolue	40
Pour	78
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

30 JUIN 2016